PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

LETTRE-CIRCULAIRE N°029/PR-CAB du 17 janvier 2013 relative à la préparation du programme de travail gouvernemental

LE MINISTRE D'ETAT, DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Dans la lettre-circulaire n° 252/PR-CAB du 14 novembre 2012 relative à la préparation du programme de travail gouvernemental, il a été demandé à chaque ministre de déposer, avant le 10 décembre 2012, au secrétariat général du Gouvernement, la liste et le chronogramme des affaires relevant de l'ordre du jour du Conseil des ministres.

Lors du dernier Conseil des ministres du 28 décembre 2012, le Président de la République a réitéré la nécessité d'élaborer, pour l'année 2013, un programme de travail gouvernemental.

A ce jour, vingt-trois (23) ministères ont donné suite à la circulaire précitée. Parmi ceux-ci, huit (8) ministères ont fait parvenir au secrétariat général du Gouvernement un programme de travail avec chronogramme ; cinq (5) ministères l'ont fait sans chronogramme ; dix (10) ministères ont fait parvenir soit un programme d'activités, soit un plan d'action, soit un plan de travail annuel budgétisé. Enfin, douze (12) ministères n'ont produit aucun document.

Au regard de ce qui précède et du prix qu'attache le Président de la République à l'indispensable planification du travail gouvernemental, il est exigé de tous les ministres, excepté les huit (8) qui ont déjà déposé leur liste des affaires avec chronogramme, de se conformer, sous huitaine, à l'esprit et à la lettre de la circulaire susmentionnée, afin de préparer sereinement les différents Conseils des ministres de l'année 2013.

Firmin AYESSA.-